

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 417)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par

Mme Batho, Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 3

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« I *ter* A. - Au II de l'article 3 de la même loi, après le mot : « roche », sont insérés les mots : « interdits en application de l'article L. 111-11 du code minier ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination résultant de la codification des dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 13 juillet 2011.